



# DEMANDE DE REVALORISATION DE PENSION

Par **ROUSSEAU**, le **15/05/2009** à **11:01**

Bonjour, je reviens vers vous pour une question :

Comment peut-on formuler juridiquement pour les 6 derniers mois réclamé (indexation) car je ne suis pas d'accord, je verse depuis 2 ans 336€ au lieu de 230€. Par contre pour faire un geste envers ma fille je vais lui envoyer un chèque de 575€ de revalorisation sur les 5 dernières années en ayant déjà déduit le surplus que j'ai versé pendant 2 ans.

cordialement.

Mme ROUSSEAU

Par **ardendu56**, le **15/05/2009** à **21:49**

Mme ROUSSEAU, bonsoir

Pourquoi verser et ne pas attendre ?

La PA doit être obligatoirement versée au parent qui héberge, sauf jugement contraire.